

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Terre de Liens Aquitaine (T.D.L.A.) - Accès collectif et solidaire au foncier agricole sur le territoire communautaire - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association loi 1901 Terre de Liens Aquitaine (T.D.L.A.) a été créée le 13 novembre 2010. Son siège social est situé dans les locaux de la mairie de la commune : le Bourg, 24110 Bourrou. Elle est adhérente à l'association nationale Terre de Liens. Elle est une des composantes du Mouvement Terre de liens avec la Foncière Terre de liens et la Fondation Terre de liens, laquelle est reconnue d'utilité publique.

**1 - Objet de l'association et moyens humains**

L'association Terre de Liens Aquitaine a pour objet de relier entre elles, de soutenir et d'accompagner les initiatives collectives d'acquisition et de gestion du foncier et du bâti, particulièrement en milieu rural et périurbain sur la zone géographique de la région Aquitaine. Elle favorise leur émergence et leur développement afin de maintenir l'emploi et une dynamique en milieu rural dans le respect de la Charte du Mouvement Terre de Liens.

L'association compte :

- 65 adhérents ;
- 12 bénévoles ;
- 18 volontaires ;
- 1 salarié

Certains adhérents sont des personnes morales : Biocop le Grain d'or, Maison des Paysans 24, Arbio.

Elle accueille chaque année au moins 2 stagiaires en formation professionnelle ou universitaire qui contribuent grâce à leur motivation et à leur travail de réflexion et de recherche à développer ses objectifs.

Elle s'est donné les missions suivantes :

- soutenir des porteurs de projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes ;
- encourager des dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et périurbain ;
- renforcer une gestion respectueuse de la terre et de son potentiel agricole et alimentaire.

## **2 - Objectifs poursuivis par Terre de Liens Aquitaine**

Les engagements qui mobilisent l'association Terre de Liens à travers 20 régions de France sont essentiellement :

- d'enrayer la disparition des terres agricoles soumises entre autres à la pression foncière de l'urbanisation,
- d'alléger le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne.
- Terre de liens intervient par :

- **La sauvegarde et la préservation des exploitations** : acquisition de terres, accompagnement à la transmission, mise en place de baux ruraux environnementaux, aide à la constitution de collectifs fonciers, conseils aux collectivités.

- **Le soutien à l'éclosion et au maintien de projets agri-ruraux** : accueil et accompagnement de porteurs de projets recherchant des terres, mise en location de fermes, suivi et gestion locative des fermes, soutien aux paysans via des groupes locaux.

- **La construction d'une responsabilité collective** : campagnes de sensibilisation, accompagnement des collectivités, synergies entre les réseaux, plaidoyer.

Cette démarche s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne innovante : l'épargne et les dons du public. Ceci permet d'acquérir du foncier agricole et de recréer du lien entre paysans et citoyens pour préserver les fermes à travers les générations. Ces lieux sont ensuite proposés en location à des agriculteurs pour des productions favorisant la biodiversité et le respect des sols.

- L'association est liée en particulier à 2 structures, dans le cadre du projet « Terres de Liens » :

- Foncière, agréée Entreprise Solidaire, labellisée FINANSOL, favorisant la mise en œuvre concrète du développement durable, outil d'épargne solidaire et d'investissement ouvert aux citoyens : le capital accumulé permet d'acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées ;

- une Fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des dons, legs et donations de fermes, qui garantit l'usage responsable des terres à très long terme. Elle possède à ce jour un capital de 28 millions d'euros, collectés auprès de personnes physiques et morales citoyennes.

## **3 - Les actions menées par Terre de Liens Aquitaine**

Les actions de l'association s'organisent autour de 3 axes :

- Créer des dynamiques sociales et solidaires autour des enjeux de l'accès au foncier ;
- Appuyer l'installation et la pérennité des projets agricoles économiquement, socialement et écologiquement durable ;
- Accompagner les collectivités en faveur d'une politique foncière agricole, patrimoniale et environnementale.

### **Axe 1 - Mobiliser, organiser, former des dynamiques sociales et solidaires autour des enjeux de l'accès au foncier**

Les objectifs sont de favoriser le développement d'une agriculture durable et d'une économie plus sociale, plus solidaire. Terre de Liens Aquitaine structure un groupe local sur le territoire communautaire.

- Action 1 - Un groupe local peut se constituer autour d'un projet d'acquisition par Terre de Liens ou sur un territoire où la structure n'a pas réalisé d'acquisition.

En fonction du contexte et des personnes qui composent le groupe, ils peuvent se mobiliser :

- sur des missions de prospective (veille foncière, repérage des porteurs de projets, rencontre des élus, accompagnement de projet d'acquisition ou de donation) ;
- sur les volets collecte et sensibilisation (collecte de fonds pour les projets d'acquisition ou de donation, animation locale, circulation de l'information...).

En 2012, de nouveaux adhérents, habitants de La Cub, ont rejoint l'association Terre de Liens Aquitaine. Afin de permettre une montée en compétence et d'assurer une cohérence territoriale, l'association structure le réseau de bénévoles.

- Action 2- Développer l'économie sociale et solidaire autour de la terre :

L'enjeu est la mobilisation de la finance solidaire. Les outils de finances solidaires du Mouvement Terre de Liens sont une démarche novatrice et expérimentale du point de vue de l'économie sociale et solidaire et du portage de foncier agricole.

Pour permettre l'acquisition collective et solidaire de foncier, l'association Terre de Liens Aquitaine mobilise pour collecter de l'épargne solidaire, des dons. Elle participe à l'évolution des outils de finances solidaires du Mouvement Terre de Liens.

Les perspectives de l'association sont :

- d'activer et de conforter le partenariat de communication avec le Réseau des Biocop et magasins paysans par la mise en place d'une communication spécifique dans les établissements (structure visuelle avec porte brochures) ;
- de participer à des évènements et foires bio. Objectif minimum : participation à 5 foires, dont celle de Eco'vie à Bordeaux et tout autre opportunité de diffusion ;
- de créer et diffuser des documents de communication dédiée à la collecte pour l'acquisition des fermes. Ces fiches sont mises en ligne sur le site Internet ;
- de créer, diffuser des supports de communication : refonte du site web TDL pour renforcer l'accessibilité et les actualités, administration d'une page régionale, proposition de rédactionnel à la presse et aux médias locaux, réalisation de lettres d'informations semestrielles.

- Action 3 – Capitaliser l'innovation au sein du Mouvement Terre de liens :

L'enjeu est de construire une force de propositions afin :

- de professionnaliser en permanence l'activité des associations régionales
- de partager les expériences pour diffuser les innovations et transmettre les savoir-faire et méthodologies développées
- d'assurer une certaine réactivité sur les questions auxquelles sont confrontées les associations régionales.

Les thèmes en cours :

- Expérimentation de formes de mécénat
- Innovation sur des montages d'acquisition public/privé
- Diversité des collaborations TDL/collectivités territoriales
- Expériences foncières innovantes en Europe et à l'international

## **Axe 2 - Appuyer l'installation et la pérennité des projets agricoles économiquement, socialement et écologiquement durable**

- Action 4 - Permettre l'émergence de projets : accompagner méthodologiquement, juridiquement et techniquement les porteurs de projets.

Si Terre de Liens Aquitaine est en mesure de répondre, en partie, à la question du financement du foncier, en revanche trouver du foncier présente des difficultés pour les porteurs de projets. L'association accompagne les porteurs de projets à la fois sur la méthodologie de recherche de foncier, sur la mise en réseau, sur l'accompagnement juridique. Elle accueille et conseille les porteurs de projets qui souhaiteraient s'installer sur le territoire communautaire, notamment ceux qui ont intégré le dispositif "espace-test" de Blanquefort.

- Action 5 – Mobiliser des partenariats, créer des outils pour améliorer l'accessibilité à l'offre foncière diffuse :

- Création d'une plateforme régionale de mutualisation des annonces foncières petites fermes.  
-Espaces-test et foncier.  
- Formalisation d'un réseau InPact, collectif d'associations indépendantes, travaillant toutes à la mise en œuvre d'un développement agricole et rural durable.

- Action 6 - Instruire des projets d'installation collective et solidaire :

- Mobiliser et préserver du foncier agricole, car Terre de Liens ne revend pas la terre, pour en garder l'usage agricole et éviter toute spéculation ;  
- Participer à l'éducation citoyenne sur la problématique du foncier agricole, car l'enjeu agricole est d'intérêt général et chacun doit être en mesure de s'approprier cette problématique pour la faire évoluer.

## **Axe 3 - Projet de territoire - Accompagnement des collectivités en faveur d'une politique foncière agricole, patrimoniale et environnementale**

Terre de Liens Aquitaine a initié son action également sur les territoires urbains qui développent une stratégie politique de protection du foncier agricole pour faciliter l'accès à la terre de porteurs de projets.

- Action 7 – Appuyer et favoriser l'action dans les milieux périurbains

- **Le projet de la** Communauté urbaine de Bordeaux « 55 000 hectares pour la nature », peut ainsi s'appuyer sur l'action de Terre de Liens, pour le maintien et le renouvellement de l'agriculture urbaine, en particulier sur la vallée maraîchère des Jalles (participation aux travaux de réflexion, appui et expérimentation de montages d'acquisition impliquant des collectivités, appui à la contractualisation de Bail Rural Environnemental) et sur le périmètre P.E.A.N.P. des Jalles. Il s'agit de contribuer et d'accompagner la réussite du programme d'actions en cours d'élaboration (dialogue territorial, aide à l'acquisition...) et dont l'animation sera portée par La Cub dès 2014.

- Action 8 – Structurer un réseau d'accueil de porteurs de projets en lien avec les autres partenaires de La Cub

Afin d'appuyer l'action de La Cub dans l'émergence et la construction d'une politique foncière agricole et environnementale, pour débloquer l'accès au foncier, Il apparaît nécessaire de travailler étroitement avec les principaux partenaires de La Cub, notamment la Chambre d'agriculture et la S.A.F.E.R. L'objectif est de bien articuler les actions au bénéfice des acteurs et des porteurs de projets.

### **3 - Communication**

Participation et intervention dans les foires et salons organisés sur le territoire communautaire : forum Agenda 21, Le Bon Goût d'Aquitaine, rédactionnel dans les supports d'information, autres.

### **4 - Le budget de l'action se décompose ainsi :**

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION (€)</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Fournitures d'entretien et de petit équipement	100	Marchandises	2 100
Fournitures administratives	500	État (DRJSCS/FNDVA)	1 500
Sous traitance générale	3 000	Région	33 950
Locations mobilières et immobilières	1 700	Départements (33,24, 47, 40)	12 000
Assurances	150	Communauté urbaine de Bordeaux	5 000
Documentation	1 500	Autres EPCI (VGA)	1 250
Rémunérations intermédiaires et honoraires	900	Agence de l'Eau Adour Garonne	5 000
Publicité, publications	1 000	ASP (CNASEA) (emplois aidés)	8 330
Déplacements, missions et réceptions	15 000	Autres : Fondation MACIF	5 250
Frais postaux et de télécommunication	800	Cotisations	3 550
Services bancaires	400	Autres	1 000
Divers	5 900		
Rémunérations du personnel	27 600		
Charges sociales	7 810		
Autres charges de personnel	5 460		
Autres charges de gestion courante	400		
Charges Financières	500		
Charges exceptionnelles	6 210		
<b>Total dépenses</b>	<b>78 930</b>	<b>Total recettes</b>	<b>78 930</b>

Le budget prévisionnel de l'action de l'association Terre de Liens Aquitaine pour l'année 2014 est de 78 930 €. Cette association sollicite une participation financière de La Cub d'un montant de 5 000 €, soit 6,33 % du montant total de ce programme.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ».

- Intérêt communautaire : économie solidaire.
- Ouverture ou service rendu au public : habitants de La Cub, agriculteurs, candidats à l'installation et porteurs de projets, élus et techniciens de collectivités, propriétaires fonciers.

- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : coulée verte qui relie les 4 communes de la rive droite.
- Niveau d'exigence technique : accompagnement d'un jardinier.
- Cofinancements : ce projet bénéficie de nombreux cofinancements.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 5 000 € et aux conditions fixées par la convention annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales.

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDÉRANT QUE**

La Communauté urbaine a la volonté de soutenir les actions qui visent à la préservation et au développement d'une agriculture urbaine et périurbaine de proximité.

### **DÉCIDE**

**Article 1** – Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Terre de Liens Aquitaine (T.D.L.A.) pour l'année 2014 au titre de son action "Accès collectif et solidaire au foncier agricole sur le territoire communautaire".

**Article 2** – Monsieur le président est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** – Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement : chapitre 65 – compte 6574 – fonction 833 – opération 05P012O001 « Agriculture et production alimentaire métropolitaines ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>26 FÉVRIER 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014</b></p>
--

M. SERGE LAMAISON